



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 31 octobre à 18h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence de tous les membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h30.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Aucune question.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Déneigement des trottoirs - village de Quyon**
5. **Mandat au directeur des travaux publics - achat d'équipement**
6. **Période de questions du public**
7. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

23-10-5097





23-10-5098

4. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS - VILLAGE DE QUYON

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation émis par la Municipalité pour le déneigement des trottoirs dans le village de Quyon pour la saison 2023-2024 avec l'option de deux années supplémentaires, soit 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule offre, soit celle de Mountainview aux montants suivants:

- 74 615,50\$, taxes incluses, pour l'année 2023-2024;
- 76 480,89\$, taxes incluses pour l'année optionnelle 2024-2025;
- 78 392,91\$, taxes incluses, pour l'année optionnelle 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas dans l'obligation d'accepter l'offre de Mountainview;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité refuse l'unique offre reçue et effectue les travaux de déneigement des trottoirs en régie.

Adoptée.

23-10-5099

5. MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT la décision de faire en régie les travaux de déneigement sur les trottoirs dans le village de Quyon;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'acquérir de l'équipement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 25 000,00\$ est disponible au règlement d'emprunt parapluie 02-23 pour l'achat d'équipement de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la situation exige de prioriser l'achat d'équipement pour le déneigement des trottoirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

ET RÉSOLU de mandater le directeur des travaux publics d'acheter l'équipements requis pour effectuer le déneigement des trottoirs, pour une somme maximale de 25 000,00\$.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

23-10-5100

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU de lever la séance à 18h39 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Louis-Alexandre Monast
Directeur général adjoint et greffier,
secrétaire-trésorier

Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

